

REUNION DU 7 AVRIL 2015

Date de convocation : 27 Mars 2015

L'An deux mil quinze, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Etaient présents : DESMONTS Hélène, MURIE André, PAYEN Agnès, THIEURMEL Luc, THIEURMEL Valérie, ROUSSEL Franck, HAUPAIS Yasmine, JUIN Françoise, BIGOT Angélique

A donné pouvoir : GONZALES Jean à HERNOT Christophe

Secrétaire de séance : BIGOT Angélique

Pas de remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion en date du 9 février 2015. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

2015-04-07-01 : Vote des subventions

2015-04-07-02 : Vote du Compte de gestion 2014 –Lotissement

2015-04-07-03 : Vote du Compte Administratif 2014- Lotissement

2015-04-07-04 : Vote du Budget Primitif 2015-Lotissement

2015-04-07-05 : Vote du Compte de gestion 2014 –Panneaux photovoltaïques

2015-04-07-06 : Vote du Compte Administratif 2014 – Panneaux photovoltaïques

2015-04-07-07 : Affectation du résultat – exercice 2014 –Panneaux Photovoltaïques

2015-04-07-08 : Vote du Budget Primitif 2015- Panneaux photovoltaïques

2015-04-07-09 : Vote du Compte de Gestion 2014 – Assainissement

2015-04-07-10 : Vote du Compte de Gestion 2014 – Commune

2015-04-07-11 : Vote du Compte Administratif 2014 – Commune

2015-04-07-12 : Affectation du résultat – exercice 2014- Commune

2015-04-07-13 : Vote du Budget Primitif 2015 – Commune

2015-04-07-14 : Vote des taux d'imposition 2015

2015-04-07-15 : Fonds d'Aide aux jeunes

2015-04-07-16 : Fonds de solidarité pour le logement

2015-04-07-17 : Marché de restructuration et extension de la salle de convivialité, de la cuisine scolaire et du réfectoire : Avenants au marché de travaux

2015-04-07-18 : Marché de restructuration et extension de la salle de convivialité, de la cuisine scolaire et du réfectoire : Avenant Administratif

2015-04-07-19 : Adhésion au groupement de commandes du Syndicat sdem50 pour l'achat d'électricité et de services associés

2015-04-07-20 : Transfert compétence éclairage public

2015-04-07-21 : Vente de la parcelle ZB 73 – La Bertaudrie

2015-04-07-22 : Proposition achat terrain lotissement

2015-04-07-23 : Motion de soutien aux CLIC de la Manche

VOTE DES SUBVENTIONS 2015 -2015-04-07-01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2015. (les présidents d'associations et membres d'associations au conseil municipal se sont retirés du vote pour leurs associations respectives)

Coopérative scolaire	200
Club du 3 ^{ème} Age	75
Anciens Combattants Céaux	75
Entente de la Baie	460
Ass. Parents d'élèves de la Baie	350
Société de chasse Céaux	75
Comité des Fêtes Céaux	75
La Troupement	75

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 –LOTISSEMENT -2015-04-07-02

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2014.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget « Lotissement » tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2014 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2014.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – LOTISSEMENT -2015-04-07-03

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Excédent d'exploitation :	78 370.29 €
Déficit d'investissement :	15 683.87 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – LOTISSEMENT – 2015-04-07-04

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « lotissement » 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 224 608.71 € pour la section d'exploitation et à 137 425.29 € pour la section d'investissement.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – 2015-04-07-05

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2014.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget « Panneaux photovoltaïques » tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2014 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2014.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – 2015-04-07-06

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget « Panneaux photovoltaïques » de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Excédent d'exploitation :	1 603.82 €
Déficit d'investissement :	321.22 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

**AFFECTATION DU RESULTAT- EXERCICE 2014- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
2015-04-07-07**

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les résultats de l'exercice 2014 concernant « Panneaux Photovoltaïques », le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de les affecter comme suit :

Rappel du Compte Administratif 2014

Excédent de fonctionnement :	1 603.82 €
Déficit d'investissement :	321.22 €

Restes à réaliser – dépenses	0
Restes à réaliser – recettes	0
Besoin de financement	321.22 €

Affectation :

C/1068 – Affectation en réserve	321.22 €
C/002 – excédent de fonctionnement reporté	1 282.60 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – 2015-04-07-08

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « panneaux photovoltaïques » 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 440.60 € pour la section d'exploitation et à 5 571.22 € pour la section d'investissement.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 – ASSAINISSEMENT – 2015-04-07-09

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2014.

Lecture est donnée du Compte de Gestion 2014 du Service Assainissement établi par Monsieur le Trésorier faisant apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2014 « NEANT » en investissement et en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion de dissolution de Monsieur le Trésorier suite au transfert de la compétence « Assainissement » à la Communauté de Communes Avranches – Mont-Saint-Michel.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 – COMMUNE – 2015-04-07-10

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2014.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2014 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2014.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE – 2015-04-07-11

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Excédent de fonctionnement :	349 143.48 €
Excédent d'investissement :	149 143.48 €

Restes à réaliser – dépenses	478 700.00 €
Restes à réaliser – Recettes	175 444.00 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

AFFECTATION DU RESULTAT- EXERCICE 2014- COMMUNE – 2015-04-07-12

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les résultats de l'exercice 2014 concernant la Commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de les affecter comme suit :

Rappel du Compte Administratif 2014 :

Excédent de fonctionnement :	349 143.48 €
Excédent d'investissement :	149 143.48 €
Restes à réaliser – dépenses	478 700.00 €
Restes à réaliser – recettes	175 444.00 €

Affectation :

C/1068 – Report en investissement	154 112.52 €
C/002 – Excédent de fonctionnement reporté	191 347.36 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE – 2015-04-07-13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 439 543.36 € pour la section de fonctionnement et à 591 206 € pour la section d'investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015 – 2015-04-07-14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

Taxe d'habitation	8.06 %
Taxe foncière prop.bâties	12.43 %
Taxe foncière prop non bâties	31.98 %

FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2015 -2015-04-07-15

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'objectif du Fonds d'aide aux jeunes.

Décide, à l'unanimité, de ne pas participer financièrement au Fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2015.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2015 -2015-04-07-16

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'objectif du Fonds de Solidarité pour le logement,

Décide, à l'unanimité, de ne pas participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement 2015.

**MARCHE DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE, DE LA CUISINE SCOLAIRE ET DU REFECTORIE : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX
2015-04-07-17**

En cours de travaux, il s'avère qu'il faut réaliser les modifications suivantes pour les lots n° 1, n° 2 et n° 9 :

Lot n° 1 Démolitions/désamiantage/Gros œuvre/VRD – Entreprise GREZEL

- Suppression abaissement allège	- 520.00 €
- caniveau	+ 187.10 €
- tranchée fourreau gaz	+ 146.50 €
- Réseau eaux pluviales	+ 862.50 €
- sciage pour tuyaux regard public	+ 180.00 €

Total avenant n° 2 856.10 €

Lot n° 2 Charpente/murs ossature bois/bardage/ couverture/ étanchéité – Entreprise FOUILLEUL

-Suppression des solins	- 573.75 €
-------------------------	------------

Total avenant n° 2 -573.75 €

Lot n° 9 Réfection des enduits extérieurs – Entreprise JOULAIN

-suppression importante dégradage	- 1 719.60 €
-cheminée (enduit sur souche)	+ 120.00 €
-lavage	+ 550.80 €

Total avenant n° 2 - 1 048.80 €

Il est proposé au Conseil Municipal, les avenants suivants :

Lot n° 1- Démolitions/désamiantage/Gros œuvre/VRD – Entreprise GREZEL

Le montant initial du marché était de	67 520.36 € HT
Avenant n° 1 (délibération n° 2015-02-09-05)	1 904.68 € HT
Avenant n° 2	856.10 € HT

Nouveau montant du marché 70 281.14 € HT

Lot n° 2- Charpente/murs ossature bois/bardage/ couverture/ étanchéité – Entreprise FOUILLEUL

Le montant initial du marché, y compris option n°1, était de	64 869.14 € HT
Avenant n° 1 (délibération n° 2015-02-09-05)	3 200.00 € HT
Avenant n° 2	- 573.72 € HT

Nouveau montant du marché 67 495.39 € HT

Lot n° 9 – Réfection des enduits extérieurs – Entreprise JOULAIN

Le montant initial du marché était de	7 945.80 € HT
Avenant n° 1	- 1 048.80 € HT
Nouveau montant du marché	6 897.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter ces modifications,
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

MARCHE DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE, DE LA CUISINE SCOLAIRE ET DU REFECTORIE : AVENANT ADMINISTRATIF- 2015-04-07-18

Lors de la séance du 09 septembre 2015, le Conseil Municipal a attribué le lot n°1 Démolitions/désamiantage/Gros œuvre/VRD, pour le marché de restructuration et extension de la salle de convivialité, de la cuisine et du réfectoire à l'entreprise Bernard GREZEL, le Haut de la Côte, 50220 PONTAUBAUT.

L'entreprise Bernard GREZEL est devenue à compter du 27 janvier 2015, la SARL GREZEL, représentée par Monsieur Ludovic GREZEL, gérant.

Le siège social est transféré au « 2 Le Moulin Roulland » 50240 Saint-Senier-de-Beuvron

La SARL GREZEL est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Coutances sous le n° 809 819 618.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant administratif n° 1 ayant pour objet la modification de l'article 2 de l'acte d'engagement entérinant le nouveau titulaire du marché.

SDEM 50 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT SDEM 50 POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES- 2015-04-07-19

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a créé un groupement de commandes d'achat d'électricité (pour les contrats supérieurs à 36KVA mais aussi pour les contrats bleus relatifs à l'éclairage public) ouvert aux acheteurs publics du département de la Manche. Obligation de mise en concurrence applicable le 1^{er} janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36KVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au groupement de commandes du SDEM50, n'étant pas concerné par ces types de contrats.

SDEM 50 : TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC – 2015-04-07-20

Le SDEM50, lors de sa séance du 15 décembre dernier, a délibéré sur les modalités 2015/2018 (techniques, administratives et financières) relatives à la compétence optionnelle «éclairage Public » ainsi que sur le tarif applicable pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas transférer cette compétence au SDEM50.

VENTE DE LA PARCELLE ZB 73 – LA BERTAUDRIE- 2015-04-07-21

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par M. BAUDRY Ferdinand, se portant acquéreur De la parcelle cadastrée ZB73 –lieu-dit la Bertaudrie, d'une contenance de 17a 80 ca, pour le prix de 801 € soit 0.45 €/m², appartenant à la Commune de CEAUX
Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- vendre la parcelle ZB 73 lieu-dit la Bertaudrie à M. BAUDRY Ferdinand pour le prix de 801 €.
- Signer l'acte de vente authentique et tous les documents relatifs à cette vente.
- Régulariser l'acte chez Maître TESSIER, Notaire à DUCEY.

PROPOSITION ACHAT TERRAIN LOTISSEMENT -2015-04-07-22

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Mme HOURDIN Céline domiciliée 46 bis, lotissement Mascaret à PRECEY, souhaitant devenir propriétaire sur la commune de CEAUX.

Intéressée par la parcelle ZB 131 de 1 167 m², lot n° 4 du lotissement « Rose des vents », Madame HOURDIN Céline a fait une offre d'achat à 21 € le m² net vendeur outre la TVA sur marge.

Soit $1\ 167 \times 21 \text{ €} = 24\ 507 \text{ €}$ net vendeur.

Le prix fixé par délibération du 17 octobre 2010 était de 30 €/m²

Compte tenu de la chute de l'immobilier, du très faible nombre de demande de permis de construire, et de la faible demande d'achat, le prix peut être revu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre de Madame HOURDIN Céline de 21 €/m² net vendeur, outre la TVA sur marge et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente authentique à régulariser en l'étude de Maître TESSIER, Notaire à DUCEY.

MOTION DE SOUTIEN AUX CLIC DE LA MANCHE – 2015-04-07-23

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) ont été créés à l'initiative du Conseil Général de la Manche en 2003. Aujourd'hui, huit CLIC couvrent le territoire départemental. Le Conseil Général, en vertu de sa politique de développement et d'animation du territoire, finançait jusqu'à présent un poste de coordinateur et un poste de chargé d'accueil dans chaque CLIC de la Manche.

Les CLIC sont de véritables partenaires pour la vie locale : ils accueillent, renseignent et orientent la population des seniors. Ils permettent la mise en relation avec les professionnels de santé. Ils contribuent également à l'animation des SAG (Secteurs d'Action Gérontologique) pour la mise en œuvre de leurs projets : recherche de financement et mise en relation avec les différents intervenants, mise en œuvre d'un plan de communication...

Le Conseil Général a décidé de réduire le plan de financement des CLIC. Il est à craindre de voir disparaître ces structures du fait du manque de moyens financiers et humains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant le schéma gérontologique initié par le Conseil Général,
Considérant l'importance des CLIC pour les personnes âgées de notre territoire,
Apporte son soutien au collectif des CLIC de la Manche.

QUESTIONS DIVERSES

PLU : définitivement approuvé

Compétence « Sport haut niveau » par la CCAMSM : Non retenu

Tour de la Manche : passage à CEAUX le 10 mai 2015

Communes Nouvelles : Réflexion sur un regroupement entre les communes formant le RPI de la Baie (Ceaux Courtils Servon Pontaubault). Envisager une réunion publique.